

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BOCAGE organise le Dimanche 10 Mars 2024, avec le concours du S.A.N. (Sport Auto Normand), un slalom dénommé :

5^{ème} SLALOM NORMAND DE LESSAY 2024

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France des slaloms 2024
- Le championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2024
- Le challenge de l'ASA du BOCAGE 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le permis d'organisation N°..... en date du .././...., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°..... en date du .././....

Visa N° 2 ligue 30/11/2023 Visa N° 13 le 30/11/2023

Organisateur technique

Nom : **SPORT AUTO NORMAND – Mr Bruno GUÉRIN (Président)**

Adresse : **Mairie - 11, Route de l'Etang-Bertrand – 50260 L'ETANG-BERTRAND**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu, et notamment, le titre 1 des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : **M. LE GALL Jacques**.....Licence N°9383 - 1318

Commissaires Sportifs : **Mme LE MASLE Danielle**.....Licence N°1087 - 1314

Mme LEVALLOIS Laëtitia.....Licence N°245180 – 1314

Directeur de Course : **M. JOSSE Jean-Denis**.....Licence N°34725 - 1315

Directeur de Course Adjoint à la DC : **M. GIRARD Roger**Licence N°23809 – 1305

Chargé des commissaires de route : **M. BROUTÉ Tanguy**.....Licence N°230928 – 1305

Commissaire Technique B (1B au minimum) : **M. OLLIVIER Claude**.....Licence N°16353 - 1303

Commissaire Technique adjoint C : **M. TOUPET Michel**.....Licence N°40894 – 1314

Chargé des relations avec les concurrents : **M. LETELLIER Rémy**.....Licence N°17209 – 1314

Chronométrateur (1C au minimum) : **M. HAREL Hervé**.....Licence N°230034 – 1314

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : **Le Mardi 5 Mars 2024 à Minuit**

Publication de la liste des engagés : **Le Jeudi 7 Mars 2024**

✓. Vérifications administratives : **Le Samedi 9 Mars 2024 de 16H00 à 19H30**

Le Dimanche 10 Mars 2024 de 7H00 à 9H00

Lieu : **Salle piste de karting de Lessay**

✓. Vérifications techniques : **Le Samedi 9 Mars 2024 de 16H15 à 19H45**

Le Dimanche 10 Mars 2024 de 7H15 à 8H15

Lieu : **Parking piste de karting de Lessay**

1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : **Le Dimanche 10 Mars 2024 à 8H00**

Lieu : Bureau du Karting

- . Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Le Dimanche 10 Mars 2024 à 8H15
- . Essais non chronométrés : Le Dimanche 10 Mars 2024 de 8H15 à 9H00
- . Essais chronométrés : Le Dimanche 10 Mars 2024 de 9H00 à 10H45
- . Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Dimanche 10 Mars 2024 à 11H15

Course :

- 1^{ère} manche : Dimanche 10 Mars 2024 à partir de 11H15
- 2^{ème} manche : Dimanche 10 Mars 2024 à partir de 13H45
- 3^{ème} manche : Dimanche 10 Mars 2024 à l'issue de la 2^{ème} manche
- 4^{ème} manche : Dimanche 10 Mars 2024 à l'issue de la 3^{ème} manche
(SOUS RÉSERVE DU NOMBRE DE CONCURRENTS)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

- . Affichage des résultats provisoires : Le Dimanche 10 Mars 2024, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : Bureau du karting

- . Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : Parc concurrents

- . Remise des prix : Le Dimanche 10 Mars 2024 à 19H00, à la salle du karting de Lessay.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage des Flamands – SASU GUERIN Johnny – 361, Rue Jean Moulin – 50110 Tourlaville

Taux horaire de la main d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme Laëtitia LEVALLOIS

25, Route de l'Abbaye

50530 SAINT PIERRE-LANGERS

Tél : 06.24.00.12.36

Mail : levallois.brout.sportauto@gmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1P aura été atteint, et au plus tard le **MARDI 5 MARS 2024 à MINUIT**.

Les frais de participation sont fixés à 190€, réduits à 95€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation, par chèque.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40 concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120, dont 10 peuvent être réservées aux Groupes :

Loisir, VHC, Classic, Fol Car

Pour les pilotes FOL'CAR, une licence à la journée (TPRS) est obligatoire.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Néant
- Publicité optionnelle : Néant

1.5P

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le 5^{ème} Slalom Normand de LESSAY a le parcours suivant : voir PLAN

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 4 manches (**sous réserve**).

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : entrée de piste du karting

Arrivée : sortie de piste du karting

Longueur du parcours : 1 900 mètres

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'extérieur du site du karting.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 17H00, le Samedi 9 Mars 2024.

Les remorques devront être garées au parking concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2P.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course : au secrétariat
- pendant les vérifications : au secrétariat
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au secrétariat

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : Salle du Karting

Téléphone de permanence : 06.34.77.14.32

Centre de secours le plus proche : Centre de Secours et d'Incendie de LESSAY

Lieu : Lessay / Téléphones : 18 ou 112

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms.

7.3P. COURSE

ORDRE DE DÉPART : F2000, N/FN/R, A/FA/R, GT, FS/FC, GTTS, CNF/CN/CM, D/E. Les voitures des groupes LOISIR, VHC, CLASSIC et FOL'CAR partiront avant le slalom moderne.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

Pénalités par infraction, appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée	2 secondes par quille
Chicane manquée ou erreur de tracé	Non prise en compte de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée	10 secondes
Non-respect des limites de la piste	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée	Disqualification par le collègue

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure manche.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisirs, VHC, Classic, Fol'Car)
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisirs
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Néant

10.2P. PRIX

Néant

10.3P. COUPES

Il sera attribué 1 coupe ou 1 lot de la façon suivante :

- ⚡ Aux trois premiers du scratch
- ⚡ Aux trois premiers de groupe et classe
- ⚡ Aux commissaires de piste
- ⚡ A la première féminine
- ⚡ Au premier des Loisirs, VHC, Classic, Fo'Car.

NB : Les prix ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2P.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu le Dimanche 10 Mars 2024 à 19H00, à la salle du karting.